

Dernière mise à jour : 31 juillet 2025 – Version n. 4

FICHE D'INFORMATION
CARTE SCALAPAY À USAGE UNIQUE ET PAIEMENT EN 3 et 4 FOIS

Ce document contient les informations précontractuelles concernant les conditions d'utilisation que le client peut trouver à la fin de ce document.

INFORMATIONS SUR SCALAPAY IP S.p.A.

Scalapay IP S.p.A. ("**Scalapay IP**") est un établissement de paiement de droit italien qui exerce ses activités conformément à l'article 114-sexies et suivants du décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993. Scalapay IP est soumis à la supervision de la Banque d'Italie et est enregistré sous le numéro 36018.0 dans le registre des établissements de paiement disponible à l'adresse www.infostat.bancaditalia.it.

Scalapay IP S.p.A. a été autorisée à offrir ses services de paiement en France en libre prestation de services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR).

NUMÉRO DE TVA: 06078740484

Siège social: Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI), Italie.

Email certifiée de Scalapay IP: scalapayip@legalmail.it

E-mail: support@ip.scalapay.com

Site internet: <https://paymentinstitute.scalapay.com/>

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DE PAIEMENT

Le service de paiement offert par Scalapay IP à travers la Scalapay One-time Card consiste en l'émission d'une carte virtuelle à usage unique qui permet d'effectuer un paiement dans les points de vente *en ligne* des vendeurs qui, bien que n'étant pas directement affiliés à Scalapay IP, acceptent le paiement à travers le circuit international VISA (grâce à l'accord entre Scalapay IP et le *membre principal* Monavate Ltd, qui est étranger à la relation entre Scalapay IP et le client et n'assume donc aucune responsabilité à l'égard du client et de son utilisation du service). L'émission de la Scalapay One-time Card permet au client de payer le produit en trois versements différés, en utilisant une ligne de crédit égale au montant total dû pour l'achat auprès du vendeur, y compris le prix d'achat, les frais d'expédition, les taxes et tout autre montant appliqué à la transaction par le vendeur ou une tierce partie. Le paiement différé, par le biais de la ligne de crédit, est accordé gratuitement par Scalapay IP en tant qu'accessoire de la transaction de paiement.

DEMANDE ET DÉLIVRANCE DE LA CARTE À USAGE UNIQUE

Le service est accessible via l'application Scalapay. Le client est invité à indiquer un mode de paiement accepté par Scalapay IP (par exemple, carte de débit, carte de crédit, carte prépayée ou, le cas échéant, virement bancaire), le montant du paiement qu'il a l'intention d'effectuer et le point de vente *en ligne*. À ce stade, le client consent à l'opération de paiement, c'est-à-dire à l'émission de la carte Scalapay à usage unique, qui reste valable pendant 24 heures et ne peut être utilisée que pour un seul achat. Pour conclure la transaction, le client utilise les données de la carte Scalapay à usage unique en les saisissant sur le site internet du vendeur. Scalapay IP verse ensuite au vendeur le montant total dû pour le produit.

PAIEMENT DIFFÉRÉ

En même temps, le client s'engage à rembourser à Scalapay IP le montant total payé par Scalapay IP au vendeur, selon le plan de paiement communiqué au client au moment de l'achat, le(s) moyen(s) de paiement prévu(s) étant facturé(s) en conséquence. Le montant du premier versement est facturé au moment de l'achat et les versements suivants sont effectués à un mois d'intervalle. Les versements peuvent également être remboursés en tout ou en partie avant la date d'échéance, sans frais et/ou coûts supplémentaires pour le client.

ÉCHEC DE L'OPÉRATION DE PAIEMENT

Si le client n'effectue pas la transaction dans les 24 heures suivant l'émission de la carte Scalapay à usage unique, la carte Scalapay à usage unique ne sera plus valide et le client pourra en demander une nouvelle. Les conditions d'utilisation seront automatiquement résiliées et le client n'aura rien à payer.

CESSION DE CRÉDIT

La créance relative aux deuxième et troisième versements du plan de paiement est cédée par Scalapay IP à Augusta SPV S.r.l., une société de titrisation de créances créée en vertu de la loi italienne n° 130 du 30 avril 1999.

RISQUES TYPIQUES LIÉS AUX SERVICES

Le non-respect de ces conditions d'utilisation et du calendrier de paiement pourrait avoir des conséquences graves pour le client, telles que l'application de frais pour non-paiement ou paiement tardif, l'engagement d'une action en justice pour le recouvrement de la dette et la réduction des chances d'accès futur au financement.

La facilité d'accès au service et l'absence de frais liés au report de paiement accordé pourraient inciter à des achats non conscients et donc potentiellement non durables de la part du client, l'exposant à un risque de surendettement.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

L'émission et l'utilisation de la carte Scalapay à usage unique sont gratuites pour le client.

Le client peut être soumis à des coûts potentiels liés au moyen de paiement choisi qui ne sont pas imposés ou payés à Scalapay IP et pour lesquels Scalapay IP n'est pas responsable. Dans tous les cas, il est tenu de rembourser le montant de l'achat aux dates d'échéance indiquées dans le plan de paiement.

Principales charges pour le client	
Intérêts	Pas d'intérêt
Frais en cas de non-paiement ou de paiement tardif	Les frais de retard s'appliquent exclusivement en cas de non-paiement ou de paiement tardif. Précisément, la commission est appliquée pour chaque versement de la manière suivante : • jusqu'à 6 euros si le versement n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance ; • jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, le total des frais facturés ne doit pas dépasser 15 % du montant total dû pour l'achat et peut être arrondi à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le montant total dû est de 25 euros, le montant maximum des frais ne peut en aucun cas dépasser 3,75 euros. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.
Taux annuel effectif global (TAEG)	0 %

Le taux effectif global (TEG) prévu par l'article 2 de la loi n° 108/96 (dite « loi anti-usure ») peut être consulté sur le site du ministère de l'économie et des finances, en utilisant [ce lien](#).

RETRAIT

Retrait du client. Le client a le droit de résilier les conditions d'utilisation dans un délai de 14 jours à compter de leur conclusion en envoyant un courrier électronique à support@ip.scalapay.com. En tout cas, à tout moment jusqu'à l'émission de la carte Scalapay à usage unique, le client peut résilier le contrat sans encourir de frais, par simple notification écrite à envoyer à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

Après l'émission de la carte Scalapay à usage unique et tant que l'achat n'a pas été effectué, le client peut résilier le contrat sans encourir de frais par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

Après l'exécution de l'achat, le client n'a pas le droit de révoquer l'accord de paiement, mais il peut résilier le contrat sans avoir à payer de frais, par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

Dans ce cas, toutefois, le client reste tenu de payer toutes les sommes dues pour l'utilisation du service et son retrait ne constitue pas une révocation du consentement donné pour imputer les sommes dues au moyen de paiement choisi.

Retrait de Scalapay IP. Scalapay IP peut résilier les conditions d'utilisation avec un préavis de 60 jours. En outre, Scalapay IP peut résilier les conditions d'utilisation à tout moment en cas de survenance de certaines circonstances, par exemple: non-paiement ou paiement incomplet par le client, risque de fraude, utilisation du service par le client d'une manière incompatible avec la loi, les conditions d'utilisation ou la bonne foi.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative au produit acheté et liée au contrat de vente entre le vendeur et le client doit être faite à l'encontre du vendeur, Scalapay IP étant étrangère à la relation de vente.

Le client peut soumettre une plainte concernant le service de paiement offert par Scalapay IP ou toute contestation concernant la performance de Scalapay IP par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI) ou par email à l'adresse reclami@ip.scalapay.com. La réclamation doit être présentée sous la forme indiquée sur le site <https://paymentinstitute.scalapay.com/reclami> dans la section des réclamations.

Scalapay IP s'efforcera de résoudre la plainte dans les 15 jours suivant la réception dans le cas de plaintes relatives au service de paiement offert; 30 jours pour d'autres types de plaintes relatives aux opérations de Scalapay IP, prolongeables jusqu'à 90 jours calendaires dans des cas particulièrement complexes. Toutefois, si le client ne reçoit pas de réponse dans le délai imparti ou n'est pas satisfait de la réponse reçue, il peut soit :

- (i) déposer un recours auprès de l'Arbitrato Bancario Finanziario (« **ABF** »). L'ABF est un système alternatif à la justice civile pour la résolution des litiges entre les banques et les intermédiaires et leurs clients concernant les transactions et les services bancaires et financiers. Les consommateurs français peuvent déposer un recours auprès de l'ABF par l'intermédiaire de la plateforme Fin-Net, le réseau européen de coopération entre les organismes nationaux de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de banque, d'assurance et de services financiers. Pour plus d'informations, les clients peuvent consulter le guide pratique pertinent accessible à ce [lien](#), consulter la page web de FIN-NET disponible [ici](#) ou demander des informations directement à Scalapay IP ;
- (ii) déposer un recours auprès des autorités judiciaires ordinaires, sans préjudice de l'obligation de passer par la procédure de médiation auprès d'un organisme de médiation spécialisé dans les litiges bancaires et financiers et inscrit au registre spécial tenu par le ministère de la justice.

Le Client peut, à tout moment, déposer une plainte auprès de la Banque d'Italie, en utilisant également le service en ligne disponible sur le site de la Banque d'Italie, dans la section « Services for the Public ».

CARTE SCALAPAY À USAGE UNIQUE ET PAIEMENT EN 3 ET 4 FOIS

CONDITIONS D'UTILISATION

Les présentes conditions d'utilisation, y compris la fiche d'information, s'appliquent entre Scalapay IP S.p.A. et le client qui utilise la carte à usage unique Scalapay.

1. Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants, exprimés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée ci-dessous :

Compte Scalapay : le compte personnel du Client activé suite à l'enregistrement sur la Plateforme Scalapay à travers le site www.scalapay.com ou l'Appli Scalapay suite à l'acceptation des conditions générales de Scalapay S.r.l., dont le siège est à Milan (MI), Via Nervesa 21, C.F. / P. IVA 06891080480, n° REA MI - 2606390 ;

Compte Scalapay IP : la section du Compte Scalapay consacrée à la relation entre le Client et Scalapay IP pour l'utilisation du Service de Paiement ;

Achat différé : l'achat du produit effectué par le client auprès d'un vendeur au moyen de la carte Scalapay à usage unique ;

Scalapay App : l'application *mobile* de Scalapay ;

Scalapay S.r.l. : la société Scalapay S.r.l., société unipersonnelle ayant son siège social à Milan, Via Mazzini 2, numéro de TVA 06891080480, n° REA MI-2606390, propriétaire de la plateforme Scalapay. Scalapay S.r.l. et Scalapay IP sont soumis au contrôle conjoint de Scalapay Limited ;

Scalapay IP : la société Scalapay IP S.p.A., dont le siège social se trouve à Milan, Via Nervesa 21, numéro de TVA 06078740484, capital social 5.284 254,00 €, n° REA MI - 2688662, établissement de paiement de droit italien enregistré sous le numéro 36018.0 dans le registre des établissements de paiement ;

Augusta SPV : Augusta SPV s.r.l., un véhicule de titrisation de crédit conformément à la loi n° 130 du 30 avril 1999 ;

Carte Scalapay à usage unique : la Carte Scalapay à usage unique virtuelle émise par Scalapay IP ;

Client : la personne physique qui utilise le service offert par Scalapay IP via la carte unique Scalapay ;

Conditions d'utilisation : les présentes Conditions d'utilisation qui s'appliquent au Service rendu par Scalapay IP au Client. Les Conditions d'utilisation concernent les opérations de paiement individuelles qui ne font pas partie d'un contrat-cadre au sens du Règlement de la Banque d'Italie sur la transparence des transactions et des services bancaires et financiers du 29/07/2009 modifications et intégrations successives ;

Coût total du produit : le montant total payable par le Client pour l'achat d'un produit dans un point de vente, y compris le prix d'achat, les frais d'expédition, les taxes et tout autre montant appliqué à la transaction par le vendeur ou des tiers ;

Délivrance : la délivrance de la carte Scalapay à usage unique, conformément à l'article 1, paragraphe 2, point *h-septies.1*, paragraphe 5, du décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993 ;

Ligne de crédit : le financement auxiliaire accordé par Scalapay IP au Client dans le cadre de l'opération de paiement effectuée au moyen de la carte Scalapay à usage unique, conformément à l'article 1, co.2, lett. *h-septies.1*, n° 4.2 et 5 du décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993 ;

Moyen de paiement : tout moyen de paiement (par exemple carte de crédit, carte de débit, carte prépayée ou, le cas échéant, virement bancaire) indiqué par le Client et accepté par Scalapay IP pour le débit des sommes dues par le Client et pour le crédit de tout remboursement dû au Client dans le cadre de l'exécution du Service ;

Plan de paiement : montants et dates d'échéance des versements dus par le Client pour le remboursement de la Ligne de Crédit, communiqués par e-mail au Client au moment de l'Achat Différé ;

Plateforme Scalapay : l'infrastructure informatique et numérique utilisée par Scalapay IP pour la fourniture de ses services ;

Plateforme de paiement: la plateforme de paiement autorisée à opérer au sein de l'EEE par laquelle le montant des versements dans le cadre du plan de paiement est débité de la méthode de paiement indiquée par le Client, par exemple Stripe Payments Europe, Limited, une société de droit irlandais dont le siège social est situé au 1, Grand Canal Street Lower, Grand Canal Dock, Dublin (Irlande) ou une autre entité disposant des licences requises par les dispositions applicables et ayant conclu un accord avec Scalapay IP.

Produit: tout bien et/ou service pouvant être acheté par le Client dans les points de vente du Vendeur au moyen de la carte Scalapay à usage unique;

Point de vente: tout site internet, page internet ou plateforme numérique où les produits du vendeur peuvent être achetés en utilisant la carte Scalapay à usage unique;

Demande: la demande par laquelle le Client s'adresse à Scalapay IP pour l'émission;

Service: le service de paiement offert par Scalapay IP via la carte unique Scalapay et la ligne de crédit, régi par les présentes conditions d'utilisation;

Date limite de restitution: la plus proche des deux dates suivantes: (i) la date à laquelle le Client a payé les acomptes dans le cadre du plan de paiement et (ii) jusqu'au 90e jour suivant le jour où le Client a effectué l'achat différé;

Produits Interdits: tous les biens et/ou services qui ne peuvent être achetés par l'intermédiaire de Scalapay IP parce qu'ils font l'objet de restrictions et, en particulier:

1. les jeux d'argent
2. les armes
3. Drogues et médicaments illégaux
4. les produits ou services destinés à la production et à la préparation de médicaments
5. Médicaments soumis à prescription médicale
6. Prostitution, services d'escorte, clubs de strip-tease (pornographie)
7. Produits et services liés à la pédophilie et à l'exploitation sexuelle
8. Commerce et vente d'animaux vivants et de produits susceptibles de causer des souffrances aux animaux

9. Commerce d'animaux/de plantes rares ou menacés d'extinction
10. Produits encourageant la haine, la violence, le racisme ou la discrimination
11. le financement participatif (crowdfunding)
12. les systèmes pyramidaux, les systèmes de Ponzi ou les systèmes visant à s'enrichir rapidement
13. Produits et services fournis sans licence et/ou contrefaçons
14. Produits ou services encourageant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
15. Achat d'or/transfert d'argent
16. Produits financiers et services d'investissement
17. Crypto
18. NFT
19. Vente de devises pour les jeux en ligne
20. Carte cadeau
21. Liquides pour e-cigarettes
22. Pari
23. Vente et distribution de musique, de films, de logiciels ou d'autres produits sous licence contrefaits ou sans autorisation
24. Tout autre produit ou service qui viole ou facilite directement la violation d'une marque, d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'un secret commercial, d'un droit de propriété ou de la vie privée d'un tiers.
25. Sites de vente exclusivement dédiés au segment B2B
26. Transfert d'argent
27. Services sous abonnement.

Vendeur: toute société ou entreprise qui, bien que n'étant pas affiliée à Scalapay IP, offre aux Clients la possibilité d'acheter des Produits via le circuit international VISA en utilisant la Carte Scalapay à usage unique.

2. OBJET DU SERVICE

Le Service implique l'émission d'une carte Scalapay à usage unique et l'exécution d'une transaction de paiement permettant au Client d'effectuer un achat différé dans un point de vente du vendeur. Le Service permet au Client de payer le Produit en trois fois ("**Pay in 3**") ou en quatre fois ("**Pay in 4**") différés en fonction de la disponibilité du service telle qu'indiquée au moment de la Demande d'émission de la carte virtuelle à usage unique par le Client. À cet effet,

Scalapay IP paie au Vendeur le Coût Total du Produit et accorde au Client, à titre d'accessoire à l'opération de paiement, la Ligne de Crédit dont le montant correspond au Coût Total du Produit. La ligne de crédit est remboursée par le Client aux dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement.

3. CESSION DE LA CRÉANCE À AUGUSTA SPV

Si le Client utilise le Service, il reconnaît que les deux versements suivant le premier versement par l'intermédiaire de la Plateforme de paiement seront cédés à Augusta SPV S.r.l., à ses parties liées et à leurs cessionnaires, et il accepte cette cession. Par conséquent, une fois l'achat différé finalisé, Scalapay IP, également en sa qualité de *gestionnaire d'actifs* d'Augusta SPV, facturera par l'intermédiaire de la Plateforme de paiement les versements conformément aux conditions et aux dates d'échéance définies dans le Plan de paiement. Le Client s'engage à payer à Scalapay IP ou à Augusta SPV, selon le cas, les échéances convenues relatives à la Ligne de Crédit aux dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement.

4. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Pour utiliser le service, le Client doit

- (i) être une personne physique majeure ;
- (ii) posséder la capacité d'agir nécessaire pour s'engager vis-à-vis de Scalapay IP ;
- (iii) résider en France ;
- (iv) être titulaire d'un compte Scalapay ;
- (v) activer un Compte Scalapay IP. Lors de l'activation du Compte Scalapay IP, le Client est tenu de confirmer et/ou de mettre à jour les informations fournies lors de l'activation du Compte Scalapay (nom et prénom, date de naissance, nationalité, code fiscal, adresse résidentielle, adresse électronique, numéro de téléphone, etc. détails d'une méthode de paiement valable jusqu'à ce que tous les versements dans le cadre du Plan de paiement aient été payés) et de fournir des données supplémentaires (lieu de naissance, sexe, détails et copie d'une pièce d'identité), afin de permettre à Scalapay IP de vérifier l'identité du

Client, de prévenir la fraude et, le cas échéant, de s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. Le Client autorise Scalapay S.r.l. à communiquer à Scalapay IP les données téléchargées sur la Plateforme Scalapay, qui sont nécessaires pour utiliser le Service Scalapay IP et pour vérifier l'identité du Client, en utilisant également des services tiers ;

- (vi) disposer d'un Moyen de paiement valide et/ou des autorisations nécessaires à son utilisation.

5. VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DU CLIENT

5.1 Scalapay IP peut procéder à des vérifications appropriées pour confirmer l'identité du Client en demandant tous les documents nécessaires à cette fin, tels qu'une pièce d'identité valide. Cette vérification est nécessaire pour permettre à Scalapay IP de se conformer à ses obligations en vertu des lois contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la prévention de la fraude. Scalapay IP peut faire appel à des services tiers pour vérifier les informations fournies par le Client.

5.2 Si Scalapay IP demande des documents au Client afin de se conformer aux obligations découlant des lois contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ou pour prévenir la fraude, et que le Client n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, le Client reconnaît que Scalapay IP a le droit de résilier les Conditions d'utilisation conformément à l'article 18. Dans ce cas, le Client sera toujours tenu d'effectuer les paiements comme stipulé dans le Plan de paiement.

5.3 Scalapay IP peut avoir recours à des systèmes d'information sur le crédit afin d'obtenir des informations utiles pour décider d'accorder ou non la ligne de crédit.

6. CONCLUSION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET DÉLIVRANCE DE LA CARTE SCALAPAY À USAGE UNIQUE

6.1. La Demande avec laquelle le Client demande l'émission de la Carte Scalapay à usage unique est transmise via l'Application Scalapay et indique le Coût total du Produit, le Vendeur et/ou le Point de vente, ainsi que toute autre information requise par Scalapay IP. Avec la Demande, le Client donne son consentement à l'émission de la Carte et les présentes Conditions d'Utilisation sont stipulées entre le Client et Scalapay IP. Au moment de la Demande, Scalapay IP peut demander l'autorisation de bloquer le montant correspondant à la première échéance auprès de l'institution qui a émis le Moyen de paiement du Client afin de vérifier la validité de ce Moyen de paiement. Le montant est bloqué jusqu'à ce que le Client effectue l'Achat Différé, ou est libéré si le Client n'utilise pas la Carte à Usage Unique Scalapay dans les 24 heures suivant son émission, ou réduit si le Client effectue un Achat Différé d'un montant inférieur au montant déjà préautorisé. Cependant, Scalapay IP ne peut garantir le temps nécessaire à l'émetteur du Moyen de paiement/à la banque du Client pour traiter les instructions de Scalapay IP et débloquer les fonds préautorisés.

6.2. La demande d'émission de la carte Scalapay à usage unique et l'exécution du service sont soumises à l'approbation de Scalapay IP, qui peut décider, à sa seule discrétion, de ne pas procéder à l'émission, ou d'annuler ou de suspendre la carte Scalapay à usage unique déjà émise. Dans le cadre de cette évaluation, Scalapay IP peut avoir recours à des systèmes d'information sur le crédit pour évaluer la solvabilité. À titre d'exemple uniquement, Scalapay IP peut décider de ne pas procéder à l'émission, ou d'annuler ou de suspendre la carte Scalapay à usage unique déjà émise dans les cas suivants :

- (i) la communication de données incorrectes ou fausses par le Client lors de l'activation du Compte Scalapay ou du Compte Scalapay IP ;
- (ii) la violation par le Client des obligations énoncées à l'article 8 des conditions d'utilisation ;
- (iii) le non-paiement et/ou le paiement incomplet des montants dus pour un achat différé aux dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement ;

- (iv) le risque perçu de fraude par Scalapay IP et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à toute autre ordonnance légale, réglementaire ou émanant d'une autorité ;
- (v) le risque que le Client ne remplisse pas ses obligations de paiement dans le cadre de l'achat différé ;
- (vi) toute utilisation du Service par le Client ou un tiers perçue par Scalapay IP comme n'étant pas conforme à la loi, aux Conditions d'utilisation et/ou à la bonne foi.

6.3. En cas de non-approbation de l'émission, de suspension ou d'annulation de la carte Scalapay à usage unique avant son utilisation, les présentes conditions d'utilisation ne seront pas effectives et Scalapay IP informera le Client par écrit que l'achat différé ne peut pas être effectué. Il est entendu que le Client peut toujours procéder à l'achat du produit directement auprès du vendeur sans utiliser la carte Scalapay à usage unique.

6.4. Si la demande est approuvée, les présentes conditions d'utilisation seront effectives, Scalapay IP générera une carte de paiement que le Client peut utiliser pour un seul achat différé au point de vente indiqué.

7. UTILISATION DE LA CARTE SCALAPAY À USAGE UNIQUE

7.1. La carte Scalapay à usage unique est valable pendant 24 heures après son émission. Pendant ce délai, le Client peut uniquement effectuer un achat différé en utilisant la carte Scalapay à usage unique dans le point de vente choisi et pour le montant indiqué ou pour un montant inférieur. Une fois ce délai écoulé sans que le Client ait effectué l'achat différé, la carte Scalapay à usage unique n'est plus valable et le Client peut demander une nouvelle émission. Le consentement à l'opération de paiement n'est donné par le Client qu'au moment de l'achat différé. Ce consentement peut être révoqué par le Client à tout moment avant l'achat différé.

7.2. Au moment de l'achat différé, Scalapay IP paie le coût total du produit au vendeur et transmet le Plan de paiement au Client par courrier électronique et/ou par l'intermédiaire du compte Scalapay. Parallèlement, dès l'octroi de

la ligne de crédit, le Client est tenu de payer à Scalapay IP le coût total du produit en plusieurs versements et selon les dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement.

7.3. Avec l'exécution de l'achat différé, le Client autorise Scalapay IP à débiter sur le Moyen de paiement, les versements stipulés dans le Plan de paiement. Si le Client a indiqué plusieurs moyens de paiement, Scalapay IP peut débiter n'importe lequel d'entre eux et, si le débit est infructueux, débiter un autre Moyen de paiement. Les éventuels dysfonctionnements et accès non autorisés au Moyen de paiement relèvent de la seule responsabilité du Client, qui reste tenu de payer les montants dus au titre de l'utilisation du Service.

7.4. Au moyen du compte Scalapay, le Client peut rembourser tout ou partie des versements effectués dans le cadre du Plan de paiement, même avant leur date d'échéance, sans frais ou coûts supplémentaires pour le Client.

7.5. Via le compte Scalapay, le Client peut reporter la date d'échéance du deuxième versement dans le cadre du Plan de paiement en cas de paiement en 3, le Client peut reporter la date d'échéance de la deuxième et de la troisième tranche en cas de paiement en 4. Dans ce cas, Scalapay IP facturera au Client, à la date d'échéance reportée, des frais calculés sur la base des critères énoncés à l'article 9, en plus du deuxième versement.

7.6. À tout moment, le Client peut consulter sa position comptable et administrative sur l'App Scalapay en ce qui concerne le statut de paiement du Plan de paiement.

7.7. En cas de non-respect du Plan de paiement, Scalapay IP en informera le Client et l'invitera à effectuer le paiement dans les 24 heures suivant la date d'échéance. Le Client reconnaît que le non-respect du Plan de paiement peut avoir des conséquences graves pour le Client, telles que l'application de frais de non-paiement ou de retard de paiement tels que visés à l'article 9, l'engagement d'une action en justice pour recouvrer la dette, et la réduction de la capacité du Client à accéder à un financement à l'avenir. Scalapay IP est autorisée à transmettre les informations relatives au non-respect du Plan de paiement aux systèmes d'information sur le crédit.

8. CONDITIONS ÉCONOMIQUES DU SERVICE

8.1. L'émission de la carte Scalapay à usage unique et son utilisation par le Client sont gratuites et n'entraînent pas de frais, d'intérêts et/ou d'autres charges, à l'exception de la facturation de frais en cas de retard et/ou de défaut de paiement, comme stipulé à l'article 9 des conditions d'utilisation.

8.2. Le Client peut être soumis à des coûts potentiels associés au Moyen de paiement ou à des taxes, frais ou autres coûts supplémentaires non imposés par Scalapay IP ou payés à Scalapay IP et pour lesquels Scalapay IP n'est pas responsable.

9. FRAIS EN CAS DE NON-PAIEMENT OU DE PAIEMENT TARDIF

9.1. En cas de non-respect du Plan de paiement, Scalapay IP est en droit de facturer au Client des frais, à titre de pénalité, pour chaque échéance qui n'est pas payée à temps; les frais facturés sont dus aux coûts que Scalapay IP doit supporter en raison du défaut ou du retard de paiement de l'échéance à la date d'échéance stipulée dans le Plan de paiement. Les frais sont calculés comme suit :

- jusqu'à 6 euros si le versement n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance dans le cadre du Plan de paiement;
- jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué au plus tard le neuvième jour suivant la date d'échéance dans le cadre du Plan de paiement.

9.2. En tout état de cause, le total des commissions prélevées pour chaque achat différé ne peut excéder 15 % du coût total du produit ou le montant maximum autorisé par la législation applicable, le plus bas étant retenu, et peut être arrondi à la deuxième décimale (par exemple, une commission de 1,529 € sera arrondie à 1,53 €). Par conséquent, à titre d'exemple, si le coût total du produit est de 25 euros, le montant maximal imputable au titre de la commission ne peut excéder 3,75 euros (15 % de 25 euros).

Si le Client n'effectue pas les paiements dus, il peut ne pas être en mesure d'utiliser le service à l'avenir.

9.3 Une réduction sera appliquée aux frais visés à la clause 9.1 dans le cas où le Client

communiqué dans la section appropriée du Compte Scalapay, dans les 24 heures précédant la date d'échéance du versement, qu'il n'est pas en mesure de respecter la date d'échéance en vertu du Plan de paiement, en indiquant la date à laquelle il sera en mesure de payer le montant du versement dû (ci-après, la "**Communication**"). Les frais de retard effectivement facturés, sur la base de l'escompte applicable, seront indiqués directement au moment de la communication.

Si, à la suite de la Communication, le Client ne paie pas, les frais prévus à l'article 9.1 ci-dessus s'appliqueront.

Exemple : le Client communique à Scalapay IP la nécessité de payer le versement avec un retard de 7 jours par rapport à ce qui était initialement prévu dans le Plan de paiement. Des frais réduits de 1 euro seront facturés pour ce retard au moment de la communication.

Toutefois, si, après 7 jours à compter de la communication, le paiement de l'acompte restant n'a pas été effectué, des frais de retard seront facturés sans escompte et conformément aux dispositions de l'article 9.1 en plus de la commission payée en vertu du présent article 9.3.

10. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- (i) s'assurer que toutes les informations fournies au moment de l'activation du Compte Scalapay sont correctes et précises et qu'elles sont maintenues à jour, complètes et valides à tout moment jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues pour l'utilisation du Service ;
- (ii) de ne pas supprimer le Moyen de paiement et de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour autoriser les débits dans le cadre du Plan de paiement ;
- (iii) notifier rapidement à Scalapay IP tout changement ou modification du Moyen de paiement ou des données y afférents ;
- (iv) contacter rapidement Scalapay IP en cas de dysfonctionnement du Moyen de paiement, en indiquant une autre Moyen de paiement ;

- (v) informer rapidement Scalapay IP en cas de circonstances empêchant le respect du Plan de paiement ;
- (vi) garder les identifiants d'accès confidentiels et empêcher tout accès non autorisé au Compte Scalapay, au Compte Scalapay IP et aux appareils par lesquels le Client accède au Service (c'est-à-dire téléphone portable, ordinateur personnel), ainsi que notifier rapidement à Scalapay IP tout détournement éventuel des identifiants d'accès et toute utilisation non autorisée ou abusive du Service par des tiers ;
- (vii) ne pas utiliser le service pour des activités illégales ou frauduleuses ;
- (viii) ne pas utiliser le service pour acheter des Produits Interdits, tels que définis à l'article 1.

Les notifications au titre du présent article peuvent être envoyées aux adresses spécifiées à l'article 19.3 des Conditions d'Utilisation.

11. PAIEMENTS AUTOMATIQUES À SCALAPAY IP ET AUTORISATION DE DÉBIT DIRECT

11.1. Au moment de l'achat différé, le Client autorise Scalapay IP à débiter automatiquement les montants indiqués dans le Plan de paiement du Moyen de paiement via la Plateforme de paiement. Le Client reconnaît à Scalapay IP la possibilité d'encaisser ou d'annuler les montants indiqués dans le Plan de paiement à partir de n'importe quel Moyen de paiement fourni par le Client.

11.2. Le Client ne peut pas supprimer le Moyen de paiement utilisé pendant toute la durée du présent contrat, c'est-à-dire jusqu'au paiement de la (des) échéance(s) prévue(s) par le Plan de paiement.

11.3 Si le débit d'un Moyen de paiement échoue et que le Client a saisi plusieurs moyens de paiement sur le compte Scalapay, le Client reconnaît que Scalapay IP a le droit de débiter n'importe lequel d'entre eux.

11.4. Le Client est seul responsable de la suffisance des fonds sur son Moyen de paiement et s'engage à notifier rapidement à Scalapay IP tout remplacement ou changement du Moyen de paiement ou des données y afférentes. En cas de dysfonctionnement du Moyen de paiement, le Client est tenu de contacter rapidement

Scalapay IP en proposant ou en saisissant un autre Moyen de paiement. Il est entendu que tout dysfonctionnement du Moyen de paiement est exclusivement imputable au Client, qui sera en tout état de cause tenu de payer le montant dû aux dates d'échéance respectives, sauf accord écrit contraire entre les Parties.

12. RETOURS ET REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE VENDEUR

12.1 Les retours et les remboursements des produits achetés par le biais de la carte unique Scalapay sont régis par le contrat de vente conclu par le Client avec le vendeur, auquel Scalapay IP n'est pas lié.

12.2. Une demande de retour ou de remboursement ne suspend pas l'obligation du Client de payer les sommes dues pour l'utilisation du Service.

12.3 Si, à la Date limite de retour, le Vendeur a informé Scalapay IP qu'il a autorisé le retour ou le remboursement de tout ou partie du Produit, Scalapay IP suspendra, modifiera ou annulera le Plan de paiement et, si nécessaire, créditera les montants dus au Client sur le même Moyen de paiement que celui utilisé pour l'Achat différé.

12.4 Scalapay IP n'assume aucune obligation en ce qui concerne les remboursements effectués après l'expiration de la date limite de retour, dont le traitement reste entièrement de la responsabilité du Client et du vendeur.

12.5 Si le Client a utilisé un bon de réduction pour effectuer un achat différé, Scalapay IP n'est pas affectée par le montant payé via le bon de réduction et ce montant ne peut donc en aucun cas être remboursé, même en cas de retour du Produit ou de réclamation.

13. SÉCURITÉ DU COMPTE ET DE L'APPLICATION SCALAPAY

13.1 Le Client est responsable de la protection et de la sauvegarde de la confidentialité du Compte Scalapay, du Compte Scalapay IP et de l'Application Scalapay et reconnaît que Scalapay IP n'est pas responsable de l'accès et/ou de l'utilisation non autorisés du Compte Scalapay et du Compte Scalapay IP et des adresses électroniques et/ou des numéros de téléphone et/ou des Moyens de paiement associés au Compte Scalapay IP.

Le Client est également responsable de la protection et de la sauvegarde de ses propres appareils informatiques, au moyen desquels il accède au service (c'est-à-dire téléphone portable, ordinateur personnel).

13.2 En créant un Compte Scalapay IP, le Client accepte et s'engage à :

- (i) Déclarer que toutes les informations fournies au moment de la création du compte Scalapay sont correctes et précises et les maintenir à jour, complètes et valides pendant toute la durée des conditions d'utilisation.
- (ii) Garder le contrôle du compte IP de Scalapay et empêcher quiconque d'y accéder ;
- (iii) Ne pas utiliser de fausses identités, de faux numéros de téléphone, de faux moyens de paiement, de fausses adresses e-mail sans autorisation lors de la création du compte Scalapay ;
- (iv) Ne pas utiliser le service pour des activités illégales et/ou frauduleuses.

14. TRANSACTIONS NON AUTORISÉES ET CONTESTATIONS

14.1 Le Client qui constate une opération de paiement non autorisée ou incorrectement exécutée doit en informer Scalapay IP sans délai indu et, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de 13 mois à compter de la date du débit.

14.2 La demande de contestation d'une opération non autorisée ou incorrectement exécutée doit être formalisée par l'envoi, via les canaux indiqués à l'article 19, du formulaire de contestation prévu à cet effet, disponible sur le site de Scalapay IP (<https://paymentinstitute.scalapay.com/>),

accompagné de tous les documents requis dans ledit formulaire. Si la demande et/ou la documentation fournie par le Client est incomplète, Scalapay IP contactera le Client pour obtenir les informations manquantes. La demande de contestation est considérée comme complète uniquement lorsque toutes les informations nécessaires ont été transmises à Scalapay IP. La prise en charge de la demande n'est pas subordonnée à la réception de documents non strictement nécessaires (tels qu'une plainte déposée auprès des autorités), lesquels pourront néanmoins être demandés ultérieurement.

14.3 Une fois la demande complète reçue, Scalapay IP effectuera sans délai les vérifications nécessaires et remboursera le montant contesté au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant la réception de la demande de contestation.

14.4 En cas de suspicion de fraude ou de mauvaise foi de la part du Client, Scalapay IP pourra suspendre le remboursement, en informant immédiatement le Client et les autorités compétentes.

14.5 L'envoi de la demande de contestation et la gestion de l'instruction y afférente ne donnent lieu à aucun frais pour le Client.

14.6 S'il est ultérieurement établi que l'opération était autorisée, Scalapay IP se réserve le droit de redébiter le montant précédemment remboursé, en utilisant le même moyen de paiement utilisé pour l'opération contestée, dans un délai de 120 jours à compter de la réception de la demande de contestation par Scalapay IP.

15. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

15.1 Scalapay IP s'engage à fournir le Service de manière continue et en temps utile. Scalapay IP ne peut cependant pas être tenu responsable :

- (i) des interruptions éventuelles du service et de son indisponibilité ;
- (ii) des limitations d'accès au Service dues à la défaillance ou au mauvais fonctionnement des systèmes informatiques du Vendeur et du Client ;
- (iii) du temps nécessaire au traitement des demandes et à l'exécution de l'opération de paiement.

15.2 Scalapay IP ne peut être tenu responsable de l'accès non autorisé au Compte Scalapay et au Compte Scalapay IP et de l'utilisation non autorisée du Service et des adresses électroniques et/ou numéros de téléphone associés aux Comptes qui résultent d'une violation de l'obligation de garder les identifiants de connexion confidentiels et d'empêcher l'accès non autorisé au Compte Scalapay, au Compte Scalapay IP et aux dispositifs personnels.

15.3 Le Client reconnaît que Scalapay IP et Augusta SPV sont étrangères au contrat de vente du Produit conclu entre le Client et le Vendeur. Le Client dégage Scalapay IP et Augusta SPV de toute responsabilité à cet égard :

- (i) la conclusion du contrat de vente du produit, son objet et son exécution ;

- (ii) à tout défaut ou vice du produit, ainsi qu'en cas de non-livraison ou de livraison tardive du produit ou d'exécution de toute obligation du vendeur envers le Client ou des tiers ;

- (iii) l'impossibilité d'acheter un produit au moyen de la carte Scalapay à usage unique.

16. DURÉE

Si la Demande est approuvée, les Conditions d'utilisation prennent effet à compter de la transmission de la Demande jusqu'au paiement de toutes les sommes dues par le Client pour l'utilisation du Service.

Le contrat prend fin automatiquement si la carte Scalapay à usage unique n'est pas utilisée dans les 24 heures suivant son émission. La non-utilisation de la carte Scalapay à usage unique n'entraîne aucun coût pour le Client.

17. RETRAIT DU CLIENT

17.1. Le Client a le droit de résilier les conditions d'utilisation dans un délai de 14 jours à compter de leur conclusion en envoyant un courrier électronique à support@ip.scalapay.com. En tout cas, à tout moment jusqu'à l'émission de la carte Scalapay à usage unique, le Client peut résilier le contrat gratuitement, sans avoir à fournir de raison justifiée, en révoquant la demande, par simple notification écrite à envoyer à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

17.2 Après l'émission de la carte Scalapay à usage unique et tant que l'achat différé n'a pas été effectué, le Client peut se retirer gratuitement des conditions d'utilisation en demandant que la carte soit annulée sans avoir à fournir de raison justifiée, par simple notification écrite à envoyer à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

17.3 Après l'exécution de l'achat différé, le Client n'a pas le droit de révoquer l'accord de paiement, mais il peut résilier le contrat sans avoir à payer de frais, par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com. Dans ce cas, le Client reste toutefois tenu de payer toutes les sommes dues pour l'utilisation du service conformément aux présentes conditions d'utilisation, et la rétractation ne constitue pas une révocation du consentement donné pour débiter les sommes dues sur le mode de paiement.

18. RETRAIT DE SCALAPAY IP

18.1 Scalapay IP peut résilier les présentes Conditions d'utilisation à tout moment, à sa seule discrétion et sans donner de raisons, en donnant au Client un préavis de 60 (soixante) jours.

18.2 Scalapay IP peut résilier le Contrat ou choisir de restreindre l'utilisation du Service si l'une des situations suivantes se produit :

- (i) Le non-paiement et/ou le paiement incomplet d'achats antérieurs, y compris l'absence, pour quelque raison que ce soit, de frais sur le Moyen de paiement ;
- (ii) le risque de fraude perçu par Scalapay IP et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à toute autre disposition légale, réglementaire ou ordonnée par les autorités ;
- (iii) Toute utilisation du Service par le Client d'une manière qui n'est pas conforme à la loi, aux présentes Conditions d'utilisation et/ou à la bonne foi.

Scalapay a le droit de résilier le contrat immédiatement après notification écrite au Client en cas de violation par le Client de ses obligations au titre de l'article 10 ou des articles 4 et 5.

18.2 En cas de résiliation ou d'annulation des Conditions d'utilisation pour quelque raison que ce soit, les obligations de Scalapay IP en matière de remboursement resteront en vigueur jusqu'au paiement intégral de la (des) échéance(s), ou pendant une période de 60 jours à compter de la date du dernier achat différé.

19. COMMUNICATIONS

19.1. Les Conditions d'utilisation et toutes les communications destinées au Client sont fournies en format électronique et sont rédigées originellement en langue française ou anglaise. Le Client peut à tout moment obtenir une copie en papier des Conditions d'utilisation auprès de Scalapay IP en adressant une demande à support@ip.scalapay.com.

19.2. Les communications au Client en vertu des Conditions d'utilisation sont effectuées par Scalapay IP par courriel, téléphone ou SMS ou WhatsApp à l'adresse ou au numéro spécifié par le Client dans son Compte Scalapay, ou par

l'intermédiaire de l'App Scalapay. À ces fins, le Client doit mettre à jour l'App Scalapay et utiliser la dernière version mise à disposition.

19.3 Les communications à Scalapay IP en vertu des Conditions d'utilisation seront effectuées par le Client par courriel à support@ip.scalapay.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI)

20. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant le produit doit être adressée au vendeur.

20.2 Le Client peut introduire une réclamation auprès de Scalapay IP concernant le service de paiement offert par Scalapay IP ou tout contestation concernant la performance de Scalapay IP à Scalapay IP par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI) ou par email à l'adresse reclami@ip.scalapay.com. La plainte doit être soumise dans les formes indiquées sur le site www.ip.scalapay.com/reclami dans la section des réclamations.

Scalapay IP s'efforcera de résoudre la plainte dans les 15 jours suivant sa réception dans le cas de plaintes relatives au service de paiement offert. 30 jours pour d'autres types de plaintes relatives aux opérations de Scalapay IP, prolongeables jusqu'à 90 jours calendaires dans des cas particulièrement complexes; toutefois, si le Client ne reçoit pas de réponse dans le délai imparti ou n'est pas satisfait de la réponse reçue, il peut soit :

- (i) déposer un recours auprès de l'arbitrage bancaire et financier. L'ABF est un système alternatif à la justice civile pour la résolution des litiges entre les banques et les intermédiaires et leurs Clients concernant les transactions et les services bancaires et financiers. Les consommateurs français peuvent déposer un recours auprès de l'ABF par l'intermédiaire de la plateforme Fin-Net, le réseau européen de coopération entre les organismes nationaux de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de banque, d'assurance et de services financiers. Pour plus d'informations, les Clients peuvent consulter le guide pratique

pertinent accessible à ce [lien](#), consulter la page web de FIN-NET disponible [ici](#) ou demander des informations directement à Scalapay IP.

- (ii) déposer un recours auprès des autorités judiciaires ordinaires, sans préjudice de l'obligation de passer par la procédure de médiation auprès d'un organisme de médiation spécialisé dans les litiges bancaires et financiers et inscrit au registre spécial tenu par le ministère de la justice.

Le Client peut, à tout moment, déposer une plainte auprès de la Banque d'Italie, en utilisant également le service en ligne disponible sur le site de la Banque d'Italie, dans la section « Services au Public ».

21. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

21.1. Les conditions d'utilisation sont régies par le droit italien.

21.2 En cas de litiges entre le Client et Scalapay IP relatifs à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des Conditions d'utilisation, le tribunal du lieu de résidence ou de domicile du Client sera compétent.

22. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

22.1. Le traitement des données à caractère personnel du Client est effectué conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la législation française sur la protection des données personnelles.

22.2. Les données à caractère personnel du Client seront traitées principalement pour l'exécution du contrat conclu avec le Client. En tant que personne concernée, le Client a le droit de demander l'accès, la rectification et/ou la suppression de ses données personnelles, de s'opposer à leur traitement ou de demander la limitation de ce traitement, de demander le transfert de ses données personnelles à des tiers ainsi que de déposer des plaintes auprès des autorités chargées de la protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles par Scalapay, veuillez-vous référer à la Politique de confidentialité de Scalapay IP. La politique de confidentialité de Scalapay IP peut être consultée par le Client à travers le lien suivant : <https://paymentinstitute.scalapay.com/> dans la section « politique de confidentialité ».

ANNEXE I

Augusta SPV S.r.l. – Politique de confidentialité

Augusta SPV S.r.l., société à responsabilité limitée à associé unique, constituée en vertu de la loi n° 130 du 30 avril 1999 (la « **loi sur la titrisation** »), dont le siège social est situé Via San Prospero 4, 20121, Milan, code fiscal, numéro de TVA et numéro d'inscription au registre des sociétés de Milan – Monza – Brianza – Lodi 12670620967, en tant que responsable du traitement des données, respecte votre vie privée et s'engage à protéger les données à caractère personnel vous concernant.

La présente politique de confidentialité (ci-après dénommée la « **politique** ») explique les raisons pour lesquelles nous collectons et gérons des données personnelles dans le cadre des traitements des données effectués par Augusta SPV S.r.l., ainsi que la manière dont nous garantissons leur protection.

Augusta SPV S.r.l. s'engage à traiter vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (Reg. UE 2016/679), mieux connu sous le nom de « **RGPD** », et à toute autre loi applicable en matière de protection de la vie privée. En particulier, le traitement des données personnelles effectué par Augusta SPV S.r.l. sera basé sur les principes de licéité, de loyauté, de transparence, de limitation des finalités et de stockage, de minimisation des données, d'exactitude, d'intégrité et de confidentialité.

1. OBJECTIF DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente Politique est rédigée conformément aux articles 13 et 14 du RGPD et a pour but de vous informer sur la manière dont Augusta SPV S.r.l. traite vos données personnelles, collectées dans le cadre d'une opération de titrisation de créances conformément à la Loi sur la titrisation et à la Loi sur l'affacturage (loi n° 52 du 21 février 1991). En particulier, nous avons acquis auprès de la société **Scalapay IP** S.p.A. (« **Scalapay IP** ») une créance résultant du contrat que vous (la « **Personne concernée** ») avez conclu avec Scalapay IP pour l'utilisation de ses services de paiement qui, conformément aux articles 1, point *h*, septies 1, 4.2 et 5 du Texte Unique Bancaire (décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993), vous ont permis d'acheter moyennant paiement échelonné un produit ou un service à un entrepreneur actif dans la vente ou la fourniture de produits et de services.

Il est important que vous lisiez la présente politique, ainsi que tout autre avis que nous pourrions fournir pour compléter, mettre à jour ou approfondir les informations relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel. Nous coordonnerons ces avis afin que les conditions appliquées au traitement des données à caractère personnel soient toujours présentées de la manière la plus transparente et la plus accessible qui soient.

2. RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Augusta SPV S.r.l. (ci-après également « **Augusta** ») agit en tant que responsable du traitement des données (le « **Responsable du traitement** ») et prend en charge vos données personnelles. Vous pouvez contacter le Responsable pour recevoir des informations sur le traitement de vos données personnelles et pour exercer les droits que le RGPD reconnaît à la personne concernée à l'adresse privacy@130servicing.com :

Les données à caractère personnel dont Augusta est entrée en possession, en sa qualité susmentionnée de responsable du traitement autonome, à la suite de la réalisation de la cession susmentionnée, qui fait l'objet de la présente politique, ont été collectées auprès de Scalapay IP. Cette acquisition de données à caractère personnel est nécessaire pour la réalisation de la cession et de la titrisation des créances et des activités de gestion ultérieures du portefeuille titrisé, qui seraient autrement impossibles.

3. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ?

Le présent paragraphe décrit les types de données à caractère personnel que nous traitons. Au paragraphe 4, nous expliquons les finalités pour lesquelles nous traitons ces données à caractère personnel.

Coordonnées : prénom, nom, code fiscal, lieu de naissance (commune, département, pays), date de naissance, sexe, pièce d'identité (numéro, autorité de délivrance, date de délivrance, date d'expiration), adresse de résidence, adresse de domicile, appartenance à la catégorie des personnes politiquement exposées, niveau de risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Détails du paiement : (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement)

Données sur les achats et à l'échéancier

4. POUR QUELLES FINALITÉS TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous limitons la quantité de données à caractère personnel collectées à ce qui est nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, tel que décrit ci-dessous. Nous limitons, protégeons et contrôlons toutes nos ressources informatiques contre les accès non autorisés, les dommages, les pertes ou les destructions, physiques ou électroniques. Nous ne conservons les données à caractère personnel que pendant la durée décrite ci-dessous, pour répondre à vos demandes, ou plus longtemps si la loi l'exige.

Nous traitons les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Afin de faciliter la compréhension des finalités, des bases juridiques et des conditions dans lesquelles nous traitons les données, nous présentons ci-dessous un tableau indiquant les catégories de données à caractère personnel traitées, l'objet du traitement (la finalité), la « base juridique » qui autorise chaque traitement et le rend licite.

Catégorie de données	Finalité du traitement	Base juridique	Délai de conservation
Coordonnées et informations de paiement (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement) de la personne concernée	Gestion des encaissements et des paiements	Contrat	10 ans à compter de la conclusion du contrat
Coordonnées de la personne concernée, informations sur les achats, moyens de paiement (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement)	Activités visant à fournir une réponse aux éventuelles réclamations	Contrat	10 ans depuis la réclamation
Coordonnées	Archivage à l'AUI (archives informatisées uniques)	Disposition légale	10 ans à partir de la saisie des données

Augusta vous informe également qu'aux fins susmentionnées, vos données seront traitées par des moyens informatiques, électroniques, papier et manuels, dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité établies par la loi.

5. AVEC QUI POUVONS-NOUS PARTAGER VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles ne seront pas diffusées. Au sein de l'organisation Augusta, les données peuvent être traitées par les préposés des services chargés d'effectuer chaque activité de traitement.

En outre, nous pouvons partager vos données à caractère personnel avec les catégories de destinataires énumérées ci-dessous, pour les finalités énoncées ci-dessous, conformément à des principes de minimisation et de limitation de la finalité, et avec des mesures de sécurité appropriées. Ces destinataires auront accès aux données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de ces fonctions (et ne pourront pas les utiliser pour d'autres finalités) et seront tenus de traiter les données conformément à la législation applicable. Nous prendrons toutes les mesures contractuelles, juridiques, techniques et organisationnelles raisonnables pour garantir que vos données à caractère personnel soient traitées avec un niveau de protection adéquat. En particulier, les catégories de personnes auxquelles nous communiquerons les données, en raison et dans la limite des finalités poursuivies, sont les suivantes :

- Sociétés autorisées : Augusta, pour la poursuite des finalités indiquées au paragraphe 4 ci-dessus, peut partager vos données personnelles avec des sociétés autorisées à les traiter en vertu d'actes spéciaux de nomination en tant que sous-traitants ;
- Autorités publiques (judiciaires, de surveillance bancaire et financière, etc.) : Augusta peut partager les données à caractère personnel vous concernant pour répondre aux demandes, vérifications ou audits des autorités publiques.

6. PENDANT COMBIEN DE TEMPS UTILISERONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Nous ne conserverons vos données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels nous les avons collectées, y compris pour nous conformer à toute exigence ou obligation légale, comptable ou de signalement. La durée de conservation applicable à chaque catégorie de données à caractère personnel traitées est indiquée dans le tableau du paragraphe 4 ci-dessus. Pour déterminer la durée de conservation appropriée des données à caractère personnel, nous tenons compte de la quantité, de la nature et de la sensibilité desdites données, du risque potentiel de préjudice résultant de leur utilisation ou de leur communication non autorisée, des finalités pour lesquelles nous les traitons et de la possibilité d'atteindre ces finalités par d'autres moyens, ainsi que des exigences légales applicables.

7. COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous limitons la quantité de données collectées, en ne collectons que les données à caractère personnel nécessaires aux finalités et pour la durée nécessaire à cet effet. Nous limitons, protégeons et contrôlons toutes nos ressources d'information afin d'empêcher tout accès, tout dommage, toute perte ou destruction, qu'ils soient physiques ou électroniques, ou tout accès non autorisé.

8. VOS DROITS

Nous vous rappelons que vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en vertu des lois sur la protection des données. Vous trouverez ci-dessous une brève description de ces droits :

8.1. Droit d'être informé

Toute personne physique a le droit d'être informée de la collecte et de l'utilisation de ses données à caractère personnel. Il s'agit d'une exigence fondamentale de transparence telle que définie par le RGPD. La présente politique répond à cette exigence.

8.2. Droit de demander l'accès aux données à caractère personnel

Appelé « demande d'accès », il vous permet d'obtenir une copie des données à caractère personnel que nous détenons à votre sujet et de vérifier qu'elles sont traitées correctement.

8.3. Droit de demander la rectification des données personnelles

Il vous permet de corriger toute donnée incomplète ou inexacte en notre possession ; toutefois, il se peut que nous devions vérifier l'exactitude des nouvelles données fournies.

8.4. Droit de demander l'effacement de données à caractère personnel

Il vous permet de demander la suppression et l'effacement de vos données personnelles s'il n'y a pas de raisons valables de continuer à les traiter. Vous pouvez obtenir l'effacement des données à caractère personnel vous concernant dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD. Veuillez cependant noter que, dans certains cas, nous pourrions ne pas être en mesure de donner suite à votre demande d'effacement pour des raisons juridiques spécifiques (par exemple, si cela est nécessaire pour vous permettre de vous conformer à une obligation légale ou pour constater, exercer ou défendre un droit en justice) qui vous seront communiquées au moment de votre demande.

8.5. Droit d'opposition au traitement des données personnelles

En vertu de l'article 21 du RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données dans les cas où nous, ou un tiers, devrions invoquer l'intérêt légitime et si vous considérez que ce traitement porte atteinte de quelque manière que ce soit à vos droits et libertés fondamentaux.

8.6. Droit de demander la limitation du traitement des données à caractère personnel

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données à caractère personnel dans les cas prévus à l'article 18 du RGPD.

8.7. Droit de demander le transfert de données à caractère personnel à vous-même ou à un tiers

Nous vous transmettrons vos données à caractère personnel, à vous ou à une personne déléguée par vous, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, dans les conditions prévues à l'article 20 du RGPD.

8.8. Droit d'introduire une réclamation

Nous vous rappelons que vous avez toujours le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle compétente.

8.9. Droit de donner des instructions sur la conservation et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès

Vous pouvez donner des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données à caractère personnel après le décès à un tiers de confiance certifié chargé de faire respecter les volontés du défunt dans le respect du cadre juridique applicable.

9. CONTACTS

Pour exercer vos droits ou demander des informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, vous pouvez nous contacter à l'adresse privacy@l30servicing.com. Nous ferons tout notre possible pour vous venir en aide. **Attention :** Cette boîte mail est exclusivement réservée aux demandes concernant la confidentialité et le traitement des données personnelles.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide concernant les commandes, les comptes, les paiements ou d'autres services liés à l'utilisation de Scalapay IP, veuillez contacter directement le service client à l'adresse suivante : support@scalapay.com.